

l'a dit le ministre, l'on n'est pas encore fixé sur l'importance de ces terrains, et au surplus, le fait qu'aucune usine n'a été encore établie pour la préparation du minerai, constituent autant de raisons qui démontrent que le moment est on ne peut plus opportun de prendre possession de ces régions et de ces gisements. Si nous retardons un an, deux ou trois ans, comme cela arrive si souvent, nous pourrions nous heurter à des intérêts acquis. Ce jour-là les promoteurs seraient maîtres de la situation en raison de l'importance des capitaux engagés. Mais aujourd'hui, nous sommes les premiers à prendre l'initiative, car selon les apparences, le seul réclamant à l'heure actuelle est le prospecteur auquel nous pourrions facilement donner satisfaction.

M. NICHOLSON: Que dites-vous de ceux qui ont avancé aux prospecteurs les fonds voulus pour se rendre sur les lieux et exécuter les travaux qu'ils poursuivent depuis dix ans?

M. WOODSWORTH: Si nous expropriions les concessions minières, le moyen le plus simple serait de rembourser ces fonds. C'est ce que nous faisons dans les affaires d'expropriation de diverses natures. Prenez, par exemple, l'individu qui s'est établi sur un terrain et s'est construit une petite habitation; lorsqu'une ligne de chemin de fer doit traverser son terrain, on l'exproprie. Le propriétaire peut ne pas rentrer dans toute sa mise de fonds ou être indemnisé complètement; on l'estime d'importance secondaire qu'il le soit ou non. Le chemin de fer, a-t-on décidé, doit traverser cette propriété, et ce sont les tribunaux qui statuent sur ce que le propriétaire doit recevoir dans les circonstances. Il serait relativement facile d'indemniser ceux qui ont commandité des prospecteurs.

Le ministre ajoute que jusqu'ici la mise en valeur des régions minières a été laissée à l'initiative privée. Nous en convenons tous, mais nous prétendons que nous sommes rendus à un point où il faudrait nous départir de ce régime. Cela s'applique tout spécialement au cas dont il s'agit alors que le bien-être matériel d'un si grand nombre est en jeu. Il ne semble pas exister de raison pour qu'à l'avenir nous nous en tenions toujours à ce régime de l'initiative privée pour la mise en valeur de nos ressources naturelles dont l'exploitation a incontestablement servi à enrichir quelques-uns aux dépens de la masse de la population canadienne.

Le ministre se dit en faveur d'en accorder une part équitable à l'Etat. Nous prétendons que ces ressources appartiennent toutes à l'Etat; que celui-ci ne devrait pas se contenter de quelques redevances, mais devrait être considéré, ainsi que le premier ministre disait

l'autre jour, comme le dépositaire de ces richesses pour en assurer la mise en valeur dans l'intérêt bien entendu de toute la population. C'est là un nouveau point de vue, et une manière de voir que nous, de cet angle-ci de la Chambre, souhaiterions voir être d'application aujourd'hui. Il est bien vrai que, dans cette mise en valeur, il nous faut accorder une juste récompense aux prospecteurs qui les premiers ont tracé la voie, mais au point où nous en sommes il faudrait proclamer le principe que, non pas une simple redevance, mais la totalité des ressources devrait être attribuée à l'Etat.

Ce qui me paraît être de la plus grande importance à ce sujet c'est que, d'après nos savants, le radium est indispensable pour le traitement du cancer. Nous n'avons pas parmi nous de spécialistes dans cette sphère, et force nous est de nous en rapporter à ce que nous en disent les médecins. Mais s'ils disent vrai, il s'ensuit que le bonheur, la sécurité et la santé de centaines de milliers de personnes sont en jeu. S'il en est ainsi, je ne saurais guère m'expliquer l'attitude du ministre qui tergiverse au sujet d'une question de cette importance et refuse d'annoncer franchement un programme à cet égard. Il semblerait que l'affaire devrait être réglée comme question de principe. Si d'ici à quelques mois on constatait, ou même, comme les savants le disent eux-mêmes à l'heure actuelle, que le radium est indispensable au traitement du cancer, le Gouvernement devrait sans plus tarder décréter que ces régions où on le trouve sont la propriété de la collectivité et en entreprendre l'exploitation en vue de mettre le radium à la portée de ceux qui en ont besoin.

M. STITT (Nelson): Je croyais que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), qui a parcouru le nord, aurait au sujet de l'utilité du prospecteur une meilleure notion que n'en laisse paraître ce qu'il vient de dire dans cette Assemblée. Sans le prospecteur, il n'existerait pas une seule compagnie d'exploitation minière en Canada.

M. WOODSWORTH: D'accord.

M. STITT (Nelson): Le prospecteur doit passer en premier lieu. Il n'est pas juste de comparer un prospecteur à un homme qui possède une maison ou un terrain qu'une compagnie de chemin de fer peut exproprier. Le propriétaire de la maison ou du terrain n'a engagé des fonds que dans cette maison ou terrain, tandis que le prospecteur ordinaire a consacré plusieurs années de sa vie à son travail. Il parcourt les bois et les champs et endure toutes sortes de misères; la plus grande partie du temps il n'a que du lard salé et du bacon à manger. Je parle en connaissance de cause,